



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 A LA CCPC

Le 3 septembre 2019 à 18 heures 30, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 14 Août 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, président.

§§§

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Gilles PECCI

Commune d'Andilly
M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex
M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex
M. François RICHER

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, M. Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Christian BUNZ, M. Frank GIBONI, M. Bernard DESBIOLLES

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey
Mme Marie-Laure DESBIOLLES (suppléante)

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

- M. Georges-Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille
- Mme Dorine PEREZ, Mme Emilie MIGUET, Commune de Cruseilles
- Mme Catherine KHOEL, Commune de Copponex

Absent :

- M. Jérôme WAHL, Commune de Cernex

Excusés :

- Mme Corinne GARCONNET, Commune d'Allonzier la Caille
- M. Louis-Jean REVILLARD, Commune de Cruseilles

Présents : 21

&&&

M. le Président remercie M. Lévin, Directeur Départemental des Finances Publiques, accompagné de M. Chappaz et de Mme Gariglio de la Trésorerie Principale de Saint Julien en Genevois, venus présenter le projet de transformation du réseau des finances publiques. Un document a été distribué lors de la séance et est également joint à ce compte rendu.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Christian Bunz a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 à approbation ; il précise que les modifications demandées par M. Pierre Gal ont été effectuées, le PV a été rectifié dans ce sens. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet et les membres de la presse et remercie Mme Christine Megevand, M. Pierre Gal et M. Julian Martinez de leur présence.

M. le Président lit les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil communautaire.

ADMINISTRATION GENERALE

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2018, ***votée à l'unanimité***

Monsieur le Président rappelle que la CCPC doit adresser avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il rappelle que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les maires à leurs conseils municipaux respectif en séance publique.

2. PLAN DE GESTION POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU MASSIF DU SALEVE, ***votée à l'unanimité***

M. Dominique Batonnet rappelle que le massif du Salève est un château d'eau avec 4 millions de mètres cubes par an alimentant les cours d'eau et les captages des Communes d'un bassin de vie de plus 160.000 habitants.

Cette ressource est prépondérante dans l'alimentation en eau potable. Le massif du Salève abrite des activités forestières, pastorales et de loisirs susceptibles de contribuer à cette vulnérabilité.

Les collectivités gestionnaires, Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le Syndicat des Rocailles Bellecombe, ont souhaité engager une réflexion à l'échelle du massif. Une étude diagnostic, portée par le Syndicat Mixte du Salève, a été réalisée en 2018. Elle a permis la compréhension des enjeux, des usages et de la vulnérabilité de la ressource en eau ainsi que l'élaboration du plan de gestion.

Forts de ce diagnostic, les gestionnaires décident la mise en œuvre de ce plan de gestion sylvo pastoral et touristique à l'échelle du massif.

Ce plan de gestion a pour objet :

- De contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux issues du massif
- De maintenir et adapter les activités forestières, pastorales, touristiques afin de les rendre plus vertueuses vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau
- D'associer les élus et techniciens gestionnaires de la ressource, les acteurs intervenant sur le massif, ainsi que les institutions partenaires de l'action
- D'engager le programme d'investissement et de suivi des actions du plan de gestion

M. Christian Bunz, en tant que Président du SMECRU précise que le conseil avait déjà délibéré favorablement pour l'étude et suivre cette démarche.

M. Dominique Batonnet précise également que chaque année en fin d'exercice budgétaire l'AFP et le SMS émettront un titre de recette à l'encontre de chacune des intercommunalités apportant leur autofinancement selon la répartition suivante :

- Année 1 : 50 % du prévisionnel des 5 ans
- Années suivantes : la participation sera appelée proportionnellement aux dépenses réellement réalisées

FINANCES

3. AVENANT A LA CONVENTION DE REVERSEMENT POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS PROPRES, AUX BESOINS DE LA CONSTRUCTION - COMMUNE DE CRUSEILLES - FESIGNY, *votée à l'unanimité* - Arrivée de M. Guy Demolis

M. le Président explique que le projet immobilier sur la commune de Cruseilles prévoyait la réalisation de 49 logements, mais celui-ci a fait l'objet d'une requête introductive d'instance introduite par un collectif de riverains en novembre 2018 devant le tribunal administratif, aux fins d'annulation de l'arrêté municipal ayant délivré le permis cité ci-dessus.

A la suite de ce recours, et après plusieurs mois d'échanges et de négociations entre le promoteur et les requérants, un accord consensuel a été conclu entre les parties qui a abouti au dépôt d'un permis modificatif le 24 avril 2019 du projet immobilier dont l'ambition a été révisée : le projet immobilier prévoit aujourd'hui la réalisation de 43 logements au lieu de 49 dans le projet d'origine.

M. le Président expose que le montant de la prise en charge financière des futurs équipements publics prévus dans la convention de PUP signée le 4 juillet 2018 a en partie été calculé sur la base du nombre de logements réalisés.

COMMANDE PUBLIQUE

4. MODIFICATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES POUR LA COLLECTE SELECTIVE, *votée à l'unanimité*

M. Christian Bunz explique que des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires en cours de marché public. Il s'agit notamment d'assurer l'insonorisation des parois des containers enterrés ou semi-enterrés à verres. Mme Christine Megevand s'interroge sur l'efficacité réelle de cette différence ; un retour sera fait après la mise en place.

5. RECTIFICATION DE L'AVENANT N°2 DU LOT N°16 « ELECTRICITE COURANTS FAIBLES » POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LE SAPPEY - VOVRAY-EN-BORNES », *votée à l'unanimité*

M. François Richer rappelle que par délibération n°2019-105 du 2 juillet 2019, le Conseil Communautaire a autorisé la CCPC à signer plusieurs modifications de marchés publics par avenant dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire LE SAPPEY - VOVRAY-EN-BORNES. Parmi ces modifications se trouve l'avenant n°2 du lot n°16 « Electricité courants faibles » confié à l'entreprise GRANDCHAMP FRERES SARL qui prévoit des travaux supplémentaires. Une erreur matérielle s'est produite dans le calcul du montant de l'avenant, une moins-value prévue par le devis du titulaire ayant été décomptée deux fois. Le montant de l'avenant n°2 s'élève en réalité à 10 571,90 € HT au lieu de 9 178 € HT comme défini initialement. Ainsi, le nouveau montant du lot n°16 fixé à 103 920,43 € HT consécutivement à la passation de l'avenant n°2 erroné, est fixé à 105 314,33 € HT après rectification.

6. MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS PAR AVENANTS RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF A CRUSEILLES, *votée à l'unanimité* - Arrivée de M. Gilles Pecci

M. François Richer rappelle que par délibération n°2018-12 du 27 février 2018, le Conseil Communautaire a autorisé la CCPC à signer les marchés publics pour les travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif sur le site des Ebeaux à Cruseilles. Cette opération est assurée en maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Cruseilles.

Il expose que des modifications du programme de travaux sont devenues nécessaires en raison de contraintes techniques Ces changements sont intervenus en matière d'aménagements des sanitaires de la salle socio-culturelle à la demande de la Commune de Cruseilles.

Ces prestations nouvelles, induisant des plus et moins-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 6 lots.

SOCIAL

7. CONVENTION ET CONTRAT DE SERVICE D'ACCES A L'ESPACE SECURISE « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE ET BULLETIN D'ADHESION AUX SERVICES D'AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE (AFAS) *votée à l'unanimité*

M. le Président explique que la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, dans un objectif de modernisation et de simplification, met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective. Ce nouvel espace sécurisé est nommé « Mon compte partenaire » et est créé sur le site www.caf.fr.

Il rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est amenée dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance » à fournir à la CAF les données nécessaires au versement de la prestation de service de du Relais Assistants Maternels (RAM). Désormais la saisie et la transmission de ces données se feront de façon dématérialisée sur « Mon Compte Partenaire » via le service AFAS (Aides Financières d'Action Sociale).

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de signer une convention et un contrat spécifiant les services auxquels quelques agents de la collectivité seront autorisés à accéder. La convention d'une durée d'un an sera reconductible par tacite reconduction.

Le contrat de service a quant à lui pour objet de définir les engagements de services entre la CAF74 et la CCPC dans le cadre de l'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire ».

BIBLIOTHEQUE

8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE ANDRE DUSSOLLIER, *1 abstention*

M. André Vesin rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur de la bibliothèque intercommunale a été adopté par délibération n°2019-112 du 2 juillet 2019.

Il indique qu'il est envisagé d'abroger ce document et d'en adopter un nouveau afin d'y ajouter le tarif étudiant et l'interdiction d'accès aux animaux sauf accompagnant des personnes atteintes d'handicap.

Mme Marie-Laure Desbiolles demande à prendre la parole. Elle souligne que les temps attribués aux scolaires au sein de la bibliothèque ont été diminués et interpelle M. le Président et le Vice-président sur le devenir de ces moments privilégiés.

M. André Vesin précise que cette évolution des horaires correspond à une volonté d'augmenter les temps d'ouverture au public, à effectif constant.

Mme Marie-Laure Desbiolles incite la CCPC à communiquer vers les enseignants pour expliquer la démarche.

M. Jean-Marc Bouchet propose qu'un courrier soit envoyé aux communes pour encourager la participation des bénévoles pour le fonctionnement de la bibliothèque.

M. Gilles Pecci précise à son tour que les communes ont également leur bibliothèque avec des bénévoles et constate que la bibliothèque de la CCPC ne répond pas à toutes les attentes.

M. Vincent Tissot propose qu'il y ait un bénévole dans cette structure. M. André Vesin précise que cette idée avait été avancée mais n'avait pas abouti.

DRH

9. CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE (DANS LE CADRE DE LA REUSSITE A UN CONCOURS), *votee à l'unanimité*

M. le Président informe qu'à la suite de la réussite au concours d'agent de maîtrise territorial, il y a nécessité de transformer un poste occupé par un agent titulaire.

SERVICES TECHNIQUES

10. SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER USAGE, *votee à l'unanimité*

M. Christian Bunz rappelle que la Collectivité a signé un contrat avec cet éco-organisme en 2018 pour le recyclage et la valorisation des déchets d'ameublement collecté sur le site de déchetterie des Tattes à Cruseilles.

Il indique qu'Eco-Mobilier souhaite faire évoluer son cahier des charges pour la période 2020/2023 en créant un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchetteries par une modulation du soutien variable en fonction du remplissage de la benne.

Eco-mobilier propose aux pouvoirs publics de modifier le cahier des charges en tenant compte de cette modulation. En effet, cette évolution nécessite un ajustement technique du cahier des charges d'agrément pour la période 2020-2023, qui prendra en compte les éléments organisationnels définis dans le projet de contrat.

Questions diverses

Prochaines réunions

- Le 17.09.2019 : bureau à Villy le Pelloux
- Le 21.09.2019 à 10h30 : Inauguration du Groupe scolaire Le Sappey-Vovray en Bornes
- Le 10.10.2019 : formation écofinance 2^{ème} session
- Le 15.10.2019 : conseil communautaire à la CCPC

Intérim de Joël Louveau

M. le Président informe les membres du conseil communautaire que M. Joël Louveau sera remplacé par Mme Maette Guldener à compter du 24 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2020, à 60 %, et s'occupera de la gestion de dossiers spécifiques.

Les élus s'interrogent sur le temps de travail proposé ; M. le Président précise qu'il a choisi de se tourner vers le centre de gestion qui détenait une candidature disponible immédiatement, disposant d'une expérience similaire en collectivité et désireuse de s'engager pour une durée limitée (1 an) afin de conduire un projet professionnel en parallèle ; son contrat pourra être interrompu lors de la nouvelle mandature.

M. Xavier Brand demande qu'au bureau du 17 septembre prochain un point sur le personnel de la CCPC soit abordé (organigramme non fourni, recrutements en cours....).

M. Gilles Pecci souligne qu'il ne comprend pas le départ de M. Noel de Bernardo, la CCPC perd un excellent agent, celui-ci avait eu la possibilité de faire évoluer son poste et précise que c'est grave pour la collectivité de perdre la mémoire des réseaux.

M. le Président précise à son tour que M. De Bernardo a eu envie par son expérience d'évoluer vers d'autres horizons, qu'il s'agit en plus de leur métier, d'un choix de vie qu'il ne lui appartient pas de commenter. En ce qui concerne les cv reçus à la CCPC, il y a un nombre impressionnant pour le poste lié à la communication, mais plus « tendu » pour le poste de responsable de l'assainissement.

M. Christian Bunz, à son tour, déplore le départ de M. De Bernardo ; la collectivité ne retrouvera pas « son clone ».

M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur les futurs interlocuteurs « officiels » en cas de problèmes techniques.

Les festivals de musique

M. Frank Giboni remercie tous les personnes ayant aidé, participé aux festivals de musique 2019 ; un buffet leur sera offert le 6 octobre 2019 à 12 h ; une invitation sera envoyée prochainement.

Rentrée scolaire

M. Bernard Saillant précise que la rentrée scolaire 2019/2020 s'est déroulée dans de bonnes conditions ; un goûter a été organisé le jour même de la rentrée à la nouvelle école Le Sappey-Vovray en présence de Messieurs Richer et de lui-même. Ce goûter a rencontré un vif succès auprès des parents et des enseignants.

M. Xavier Brand demande aux vice-présidents du scolaire et des bâtiments d'être plus fermes dès à présent avec les entreprises pour ce chantier en raison d'une liste impressionnante de réserves.